



Prime pour les agents contractuels

Par **toulon**, le **29/04/2009** à **09:15**

Bonjour , nous souhaitons demander dans notre établissement un recours gracieux pour le paiement de la prime aux agents contractuels.(maison de retraite fonction hospitalière public)on nous a signalé que cela a été évoqué dans le statut de la fonction public hospitalière.Pouvez vous me donner plus de renseignement svp sur le sujet.Merci